

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 mai 2015

Date de convocation : 21 mai 2015

Date d'affichage : 2 juin 2015

Nombre de Conseillers : L'an deux mil quinze, et le vingt-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de  
En exercice :..... 15 cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
Présents :..... 14 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-  
Absent excusé :..... 1 BECQUET.  
A donné pouvoir : ..... 1 Secrétaire de séance : Anne BOURNE  
Votants :..... 15

Présents :..... SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - BERNARD Y. - DUBOURGEAT P. - MURAT SALOMON  
L. - BOCHET A. - PATEFFOZ V. - GRILLET L. - HUGONNIER J. - NANTAS G. -  
BOURNE A. - EIMER F. - BERGER JC. - DA SILVA GOMES J.

Absent excusé :..... FEIGE J.

A donné pouvoir :..... FEIGE J. a donné pouvoir à MURAT SALOMON L..

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 AVRIL 2015**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **REGULARISATION DU TRACE DE L'IMPASSE DE LA MAISON FORTE**

Vu la délibération en date du 26 septembre 2014 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;  
Vu l'arrêté municipal en date du 10 février 2015 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 mars 2015 au 27 mars 2015 ;  
Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;  
Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que l'emprise du chemin rural a été déplacée avec le temps et les usages et qu'il convient de régulariser cette situation afin que le tracé cadastral soit conforme au tracé emprunté actuellement par le public ;  
Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'aliénation du chemin rural, sis impasse de la Maison Forte à l'Épigny,
- demande à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir la partie délaissée du chemin rural susvisé, soit la parcelle G 1265 d'une surface de 172 m<sup>2</sup> au prix de 0.30 € le m<sup>2</sup> soit une valeur totale de 51,60 €, compte tenu de sa nature en bois taillis et de son état (forte déclivité),
- décide d'acquérir l'emprise actuelle de l'impasse de la Maison Forte au prix suivant :
  - parcelle G 1258 d'une surface de 44 m<sup>2</sup> pour une valeur totale de 20,83 € compte tenu de sa nature (chemin) et de son état relativement plat,

- o parcelles G 1261 et 1263 d'une surface de 109 m<sup>2</sup> pour une valeur totale de 51,60 €, compte tenu de sa nature (chemin) et de son état relativement plat.

---

## **INTEMPERIES DU 1<sup>ER</sup> MAI : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

---

Les fortes précipitations survenues entre le 30 avril 2015 et le 1er mai 2015 ont occasionné des dégâts sur les voiries communales de Montaille (route de la Chagne d'en Haut, chemin de la Gorge). Le montant estimatif des travaux s'élève à 11 600 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les travaux pour un montant de 11 600 € HT, demande les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes compétents, et vu l'urgence, demande la possibilité de démarrer les travaux par anticipation sur l'octroi des subventions.

---

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITON DU SERVICE URBANISME DU SYNDICAT ARLYSERE**

---

Par délibération du 18 décembre 2014, le conseil syndical Arlysère approuvait la création du pôle urbanisme pour l'ensemble du territoire Arlysère.

Ce service prévoit de prendre en charge l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisation des droits des sols mais assurera également un appui en termes d'urbanisme de planification (PLU- PLH), urbanisme opérationnel, conseil architectural, assistance juridique, SIG, coordination avec les services concessionnaires et autres administrations.

Il est ouvert à l'ensemble des communes des communautés de communes adhérentes au syndicat Arlysère et la charge financière sera intégralement supportée par le syndicat pendant l'année 2015, première année de mise en service à l'exception des contrôles de conformité.

En application de l'article L 422-1 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire, délivre, au nom de la commune les autorisations et les actes relatifs à l'occupation du sol.

Conformément à l'article R423-15 du code de l'urbanisme, la commune a décidé de confier l'instruction du droit des sols de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au syndicat mixte Arlysère. De ce fait une convention est établie entre la commune et le syndicat mixte Arlysère qui prendra effet à la signature de celle-ci par les deux parties.

La signature de la convention vaut dénonciation de la convention liant la commune au conseil général de la Savoie et DDT portant assistance aux collectivités concernant les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Le Conseil Municipal déplore le désengagement de l'État quant à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix Pour, 4 voix Contre et 6 Absentions :

- Approuve la création du pôle urbanisme au sein du syndicat Arlysère,
- Engage les travaux et échanges nécessaires à la mise en place de conventions de service entre Arlysère et la commune afin qu'elles puissent bénéficier de ce service,
- Dénonce la convention en cours avec le conseil général de la Savoie et la direction départementale du territoire – UT Albertville -
- Autorise M. le maire à signer tout acte afférent.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### ***Arlysère : conférence des Maires***

M. le Maire fait part de l'organisation du futur PETR (Pôle d'équilibre Territorial et Rural) qui remplacera Arlysère et le SIVU SCOT à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Les Maires ont validé, le 22 avril 2015 l'organisation en 8 groupes thématiques :

- Transition écologique et Maîtrise de l'énergie
- Urbanisme
- Politique de la ville, social, habitat (PLH, OPAH...)
- Déplacements (organisation, gestion...)
- Economie
- Tourisme
- Agriculture et filière bois
- Administration générale et Gouvernance

### Ecole de Montailleur

A la rentrée de septembre 2015, vu les effectifs importants des maternelles, la répartition sera la suivante :

- A Montailleur : uniquement les maternelles (petite, moyenne et grande section)
- A Saint-Vital : CP au CM2.

Afin d'équiper la 2<sup>ème</sup> classe de maternelles, nous faisons appel auprès des habitants pour récupérer des jeux et des jouets en bon état : poupées + habits, marionnettes, animaux en plastique, ferme, puzzles (complet), dinette, jeux de construction. Nous recherchons également des nappes (toiles cirées) pour les travaux de peinture.

Merci de déposer ces objets en mairie.

### Création du club MWA – Téléski nautique

Tiffany Vignale et Ilinea Chamiot-Clerc créent le club MWA (Montailleur Wake Association). Ce club organisera des cours pour les enfants, des cours de paddle, détente, relaxation, yoga pour adultes, des stages pendant les vacances. Une porte ouverte a eu lieu le 26 mai sur le site du téléski nautique.

### Page facebook mairie de Montailleur

Une page Facebook consacrée à l'évènementiel a été créée : <https://www.facebook.com/pages/Mairie-de-Montailleur/657230684408488>.

### Dates à retenir :

7 juin à partir de 10 h : vente de pains/pizzas/tartes au four à pain à Planvillard par le Sou des Ecoles

7 juin : fête des voisins au Villard

13 juin : Kermesse du Sou des écoles à Saint Vital

4 et 5 juillet : ball-trap organisé par l'ACCA et le ball-trap club d'Albertville

11 juillet : feu d'artifice au stade du Villard

19 septembre : repas champêtre sur l'allée des Platanes.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.